Document généré le 08/11/2026 22:39

**Revue d'histoire de l'Amérique française**

Revue d'histoire de l'Amérique française

# TRUDEL, Marcel, *L'Esclavage au Canada Français. Histoire et conditions de l'esclavage*. Les Presses Universitaires Laval, 1960, 432 p.

Jean Hamelin

Volume 14, numéro 4, mars 1961

URI : https://id.erudit.org/iderudit/302083ar
DOI : https://doi.org/10.7202/302083ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Hamelin, J. (1961). Compte rendu de [TRUDEL, Marcel, *L'Esclavage au Canada Français. Histoire et conditions de l'esclavage*. Les Presses Universitaires Laval, 1960, 432 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *14*(4), 603–605. https://doi.org/10.7202/302083ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1961

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

# LIVRES ET REVUES

TRUDEL, Marcel, *L'Esclavage au Canada Français. Histoire et conditions de l'esclavage.* Les Presses Universitaires Laval, 1960, 432 p.

Cette histoire de l'esclavage au Canada français ne manque pas d'originalité ni d'audace. Il fallait se sentir une âme de bénédictin pour entreprendre la chasse aux esclavages à travers les registres paroissiaux, les journaux et les archives judiciaires. Il fallait aussi un certain goût du risque. Car le sujet, pour passionnant qu'il était, posait un difficile problème de sources. En effet, il n'existe aucun relevé d'esclaves compilé par des administrateurs, aucun cahier de doléances ni aucune correspondance rédigée par des esclaves, aucune documentation émise par un propriétaire d'esclaves ou par une compagnie s'adonnant à ce commerce. Quand l'auteur écrit qu'il « a voulu braver les difficultés », nous devinons fort bien qu'au départ il était conscient de la témérité de l'entreprise due à la limitation des sources. Il faut donc louer l'Auteur de son courage. D'autant plus que tant d'énergie n'a pas été dépensée en vain. Au terme de ses patientes investigations, il se présente des esclaves plein les mains et son fichier garni de milliers de textes susceptibles d'élargir notre connaissance de la question.

Il confirme ce que les historiens disaient, à savoir que l'esclavage au Canada français n'a pas pris l'ampleur qu'il a eue dans les colonies voisines, qu'il n'a pas été un rouage important de notre système économique. La raison ? « Dans les colonies à sucre ou à tabac, l'esclavage a été un impératif de l'économie, mais au Canada français on ne trouve aucun secteur de la vie économique qui rende nécessaire la présence d'une main-d'œuvre esclave. » Cependant un inventaire méticuleux des esclaves dans le temps et dans l'espace permet à l'auteur de quantifier ce phénomène et de le circonscrire dans le temps, ce que ses devanciers n'avaient pas fait.

Le premier esclave apparaît en 1632, mais le défilé des esclaves ne commence vraiment qu'en 1687. La fin de l'esclavage se situe aux alentours de 1798, soit plusieurs années avant la loi impériale de 1833. Sur une période de 125 ans, l'Auteur recense 3,604 esclaves, soit 1,132 nègres et 2,472 sauvages. Il note qu'avant 1760, les esclaves sont surtout des sauvages, particulièrement des Panis, une nation indienne qui vivait dans les hauteurs des rivières Missouri et Kansas. Montréal, la région de Montréal, absorbe 38.2% des esclaves et Québec 2.16%. Détroit suit avec 16.3%, alors que Trois-Rivières se contente de 1.1%.

Les commentaires de l'Auteur sur les propriétaires d'esclaves ne manquent pas d'intérêt. Il y a eu 1,509 propriétaires d'esclaves dont 815 sous le régime français. Fait à remarquer, sous le régime anglais, il y a eu plus de propriétaires français que de propriétaires anglais: 477 contre 217. Les propriétaires appartiennent à tous les rangs de la société et aux professions les plus diverses: gouverneurs, évêques, officiers, seigneurs, commerçants, etc. L'Auteur en conclut que « l'esclavage est un fait social dûment accepté dans les colonies; on ne se discrédite pas en possédant des esclaves, bien au contraire ! »

Ce relevé systématique des esclaves permet à l'Auteur de corriger ses devanciers. Il prouve, contrairement à Sulte, qu'il y a eu des ventes d'esclaves sur la place du marché ou dans des encans. Il affirme, contrairement à l'éditeur Hector Garneau, que Louis XV, en 1736, n'a pas prohibé l'esclavage des Panis: le Roi permet tout simplement qu'on se conforme à l'usage établi. Il infirme le texte de Garneau affirmant que le Clergé canadien a toujours été opposé à l'introduction des noirs en Canada et nuance celui où Sulte déclare que les esclaves étaient simplement des domestiques formant partie de la famille de leur maître. On pourrait allonger la liste de ces mises au point opportunes.

L'Auteur aurait pu se limiter à cet inventaire et à ces mises au point. Il a essayé d'aller plus avant et de nous dévoiler la condition de vie de l'esclave. Il constate d'abord qu'aucun code n'a réglé les relations des maîtres avec leurs esclaves. Un seul texte légal, l'ordonnance de Raudot en 1709, statue que les nègres

et les Panis qui auront été achetés seront esclaves et appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont acquis. Cependant l'Auteur est persuadé que les Canadiens se sont conformés au Code noir de la Louisiane, allant même jusqu'à « donner à leur esclavage un petit air patriarcal, un certain caractère familial; bien souvent, l'esclave ne se distingue pas du domestique et, en bien des cas, on le considère comme un enfant adoptif ».

Parmi les principales constatations de nature à nous montrer la condition de vie de l'esclave, retenons les suivantes: les quatre-cinquièmes des esclaves sont baptisés et souvent le propriétaire se fait un point d'honneur de servir de parrain; il accède au nom de famille; lors de son mariage, l'esclave est souvent affranchi; les esclaves sont généralement illettrés; l'esclave a des privilèges: il peut servir de témoin à des cérémonies religieuses, se défendre devant les tribunaux, jouir de l'habeas corpus; l'esclave meurt très jeune, la plupart ne voient pas leurs vingt ans; au point de vue professionnel, l'esclave indien est surtout domestique tandis que le noir se distingue dans plusieurs métiers. Certes, on aurait aimé pénétrer plus intimement dans la vie de l'esclave, trouver un exposé plus systématique de sa condition. Cependant il ne faut pas s'en prendre à l'Auteur qui ne peut faire dire davantage aux sources que ce qu'elles disent. Il faut, au contraire, le féliciter d'avoir su tirer le maximum d'une documentation aussi disparate.

Si on nous demandait qu'est-ce qui nous a surtout frappé dans ce dernier volume de M. Trudel, nous n'hésiterions pas à répondre: la finesse d'analyse. L'Auteur a su analyser, classer et utiliser le moindre détail susceptible de jeter quelques lumières sur cette intéressante question. Tant par sa méthode que par ce qu'il apporte, « l'esclavage au Canada Français » apparaît comme une sérieuse contribution à l'historiographie canadienne et un livre fort utile à méditer pour tout jeune historien qui veut acquérir une méthode historique.

JEAN HAMELIN,
Université Laval.